

Fiche d'examen au cas par cas pour les documents d'urbanisme

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Date de complétude	N° d'enregistrement
12/01/17	06/04/17	2017-1510

1. Intitulé du projet

Quelle est la procédure ? (élaboration de PLU, PLUI ou carte communale, révision de PLU, PLUI ou carte communale, déclaration de projet impactant un PLU)	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
--	---------------------------------------

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable	M. le Maire
Personne à contacter	M. le Maire - Mme PELLERIN D.G.S.
Courriel	mairie.auberchicourt-sg@wanadoo.fr

3. Caractéristiques de la procédure

Caractéristiques générales du territoire	
Commune(s) concernée(s)	AUBERCHICOURT
Nombre d'habitants concernés	4 399 (dernier recensement)
Superficie du territoire concerné	7,1 km ²

<p>Pour quelle raison la procédure est-elle engagée? (accueil d'un projet spécifique, document en vigueur ne répondant plus aux besoins actuels...)</p> <p>Annexe : s'il y a eu une délibération du conseil municipal en ce sens, joindre la délibération engageant la procédure</p> <p>document en vigueur ne répondant plus aux besoins actuels notamment du point de vue de la loi Grenelle II</p>

<p>Quelles sont ses grandes orientations? (démographie, protection de l'environnement, économie, tourisme, équipements publics...)</p> <p>Annexe : pour une élaboration ou une révision « générale » de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.</p>

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> > densification urbaine autour du projet de BHNS > équilibrage social de l'habitat > mettre en valeur le paysage et le patrimoine minier > améliorer la qualité de vie en ville > protéger les milieux naturels sensibles et les paysages agricoles > se prémunir des risques environnementaux | <ul style="list-style-type: none"> > implantation d'un EHPAD |
|---|--|

Si un document d'urbanisme est en vigueur sur le territoire concerné, quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées ?
Annexes : joindre le règlement graphique (plan de zonage) du document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration

- > densification urbaine en cœur de ville
- > mise en valeur du patrimoine minier
- > éléments de préservation du paysage

Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...)?
Si oui, préciser

> autorisation du SCoT.

Le projet est-il concerné par :

Un SCoT ? Un schéma de secteur ?
Si oui, lesquels ?

Ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi Grenelle 2 ? (effet de serre, qualité de l'air, de l'eau et des sols, restauration et protection de la biodiversité...)

SCoT Grand Douaisis.
Ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions de la loi Grenelle 2.

Un SDAGE et/ou SAGE ? Si oui, le(s)quel(s) ?

SDAGE ARTOIS-PICARDIE
SAGE SCARPE-AVAL

Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

non.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

Quels sont les objectifs du projet en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?

DIMINUER D'ENVIRON 50% LA CONSOMMATION FONCIÈRE
ET LIMITER LES EXTENSIONS D'URBANISATION

Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	La consommation foncière diminue de 50%.		
Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :			
Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants...) ont été préalablement examinées ?	<ul style="list-style-type: none"> > optimisation foncière de coeurs d'îlots. > dents creuses > achèvement d'opérations de démolition/reconstruction. 		
Quelle est approximativement la superficie consommée ?	7,4 Ha.		
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...).	Consommation foncière d'espaces agricoles au contact de la tâche urbaine et dans le faisceau de densification du BHNS.		
Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(s) ? Quels sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones (ou à proximité immédiate de ces zones) par la procédure d'urbanisme en cours ? Quels impacts potentiels peuvent-ils avoir sur ces zones ?
Zone Natura 2000 (dans un rayon de 15 km) ?	x		ZPS 08 / Zone Natura 2000 FR 3100507 Forêts de Raisnes / Saint-Amend / Wallun et Marchiennes et Plaine Alluviale de la Scarpe
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		x	
Réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?		x	

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ?	x		ZNIEFF 310014029 ZNIEFF de type 1 > préservation du paysage > amélioration des infrastructures récréatives et de loisirs
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		x	
Continuité écologique connue ? Continuité repérée par la commune ou l'intercommunalité, par un document de rang supérieur (SCoT, DTA...)?	x		Cavalier Sainte-Marie Cavalier d'Azincourt. Projet de valorisation récréatif et utilitaire (marchés)
Zone à dominante humide identifiée par le SDAGE ?	x		Tenil Sainte-Marie les objectifs de préservation restent axés sur la mise en valeur de la biodiversité.
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (SCoT, SAGE) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...)? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	x		Prairies hygrophiles localisées au nord de la commune. ↳ SCOT Grand Douvres
Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(s) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par le projet de document d'urbanisme en cours ? Quels impacts potentiels peuvent-ils avoir sur ces zones ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologiques) ?	x		> cités minières remarquables (Mission Bégin Minier) > Tenil 125c inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO Préservation du paysage urbain à proximité de ces zones.
Site classé ou projet de site classé ?		x	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		x	

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		x	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		x	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (Scot, DTA, ...) ?	x		entrée de ville ouest de la commune dont les cônes de vue et les perspectives sont préservés.
Ressource en eau			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) ?	Oui	Non	Si oui, précisez lesquels ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par le document d'urbanisme en cours ? Quels impacts potentiels peuvent-ils avoir sur ces zones ?
Périmètre de protection (immédiat, rapproché, éloigné) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
Captage(s) prioritaire(s) Grenelle 2 ?		x	
Captage(s) repéré(s) par un SDAGE ?		x	
Usages	Oui	Non	Précisez si besoin
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages ? Précisez comment la (les) commune(s) est (sont) approvisionnée(s) en eau.	x		les ressources sont prélevées en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable. le reste des besoins est affecté à l'industrie et l'agriculture.
Y a-t-il un risque de conflit entre ces différents usages ?		x	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		x	

<p>Quel(s) est (sont) le(s) type(s) d'assainissement utilisé(s) ? Un schéma d'assainissement est-il en vigueur ? En cas d'assainissement collectif, le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?</p>			<p>> Zonage d'assainissement collectif > Zonage d'assainissement non collectif Le système d'assainissement est en bonne capacité. Le fonctionnement des réseaux par temps de forte pluie a mis en évidence des insuffisances hydrauliques, sur la commune (limite d'évacuation des flux pluviaux)</p>
---	--	--	--

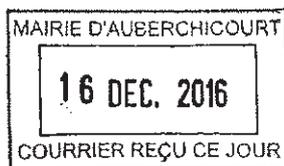
Sols, sous-sols, déchets			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		x	
Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) ?	x		<p>12 sites BASIAS : Fonderie / Station service / Atelier de mécanique / Ateliers Centraux / Fonderies / Verreries / Ferail Ste Marie</p>
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		x	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		x	

Risques et nuisances			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (inondations, mouvement de terrain, coulées de boues...), industriels, technologiques, miniers connus ?	x		<p>Limitation / interdiction d'urbaniser dans le respect de la réglementation. > risque inondation (station de relevage de la route de Hoony) > risque de retrait-gonflement d'argile > risque minier</p>

Plans de prévention des risques (naturels, technologiques, miniers) approuvés ou en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances connues (sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?	<input checked="" type="checkbox"/>		implantation du BHNS sur l'axe principal. À terme une diminution du trafic routier est attendue 2 axes : RD 645 - Catégorie 3 RD 943 - Catégorie 4
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Arrêté préfectoral 15/04/02 du classement sonore des infrastructures de transport terrestres.
Air, énergie, climat			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	<input checked="" type="checkbox"/>		PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE NORD-PAS-DE-CALAIS
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et/ou le plan climat énergie territorial (PCET) ?	<input checked="" type="checkbox"/>		SRCAE : développement des énergies renouvelables, maîtrise des consommations énergétiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des émissions de polluants atmosphériques
Parc éolien ou parc photovoltaïque existant ou en projet ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

Éléments complémentaires que la personne publique responsable souhaite communiquer (facultatif)

Annexes		
Élaboration ou révision (article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale	<input checked="" type="checkbox"/>
Cas d'une procédure d'évolution de PLU	Étude préliminaire des incidences sur Natura 2000 (méthode proposée sur le site http://www.natura2000-picardie.fr/EI_MO.pdf)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>



-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal du 13 décembre 2016

Délibération N°2016 / 12/ 28

L'an deux mille seize, le 13 du mois de décembre, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles Grévin, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de convocation : le 6 décembre 2016

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Bétrancourt, Galland, Belverge, Morel, Lasselin, Thelliez, Eickmayer, Machut, Boleux.
Messieurs Grévin, Dévenot, Szatan, Sarot, Manhab, Roche, Coquelle, Eve, Fleury, Surelle.
Etaient excusés : M^{me} Laudoux (procuration à M^{me} Bétrancourt), M^{me} Richard (procuration à Mr Dévenot), Mr Baelus (procuration à Mr Fleury), Mr Jouvenet (procuration à Mr Grévin), Mr Dessaint (procuration à Mr Coquelle)
Etait absent : Monsieur Poulain

PADD

Monsieur le Maire informe, dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU, de l'obligation de soumettre au débat et au vote le PADD (plan d'aménagement et de développement durable). Une réunion a eu lieu le 28 octobre 2016, avec le cabinet d'études Binon et les partenaires associés (SCOT, DDTM, Préfecture, communes.....).

Les orientations principales sont les suivantes :

- restructurer et densifier la ville autour de la rue de Douai (axe du bus)
- tendre vers un équilibre social de l'habitat, en confortant la croissance démographique
- préserver et mettre en valeur le paysage et le patrimoine minier identitaire de l'histoire communale
- protéger les milieux naturels sensibles, les paysages agricoles
- améliorer la qualité de vie en ville, reconnaissance du patrimoine bâti, valorisation des espaces publics

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte le PADD présenté et retient les orientations telles que définies ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits
Le Maire
Gilles Grévin



POS d'Auberchicourt (2001)

LEGENDE

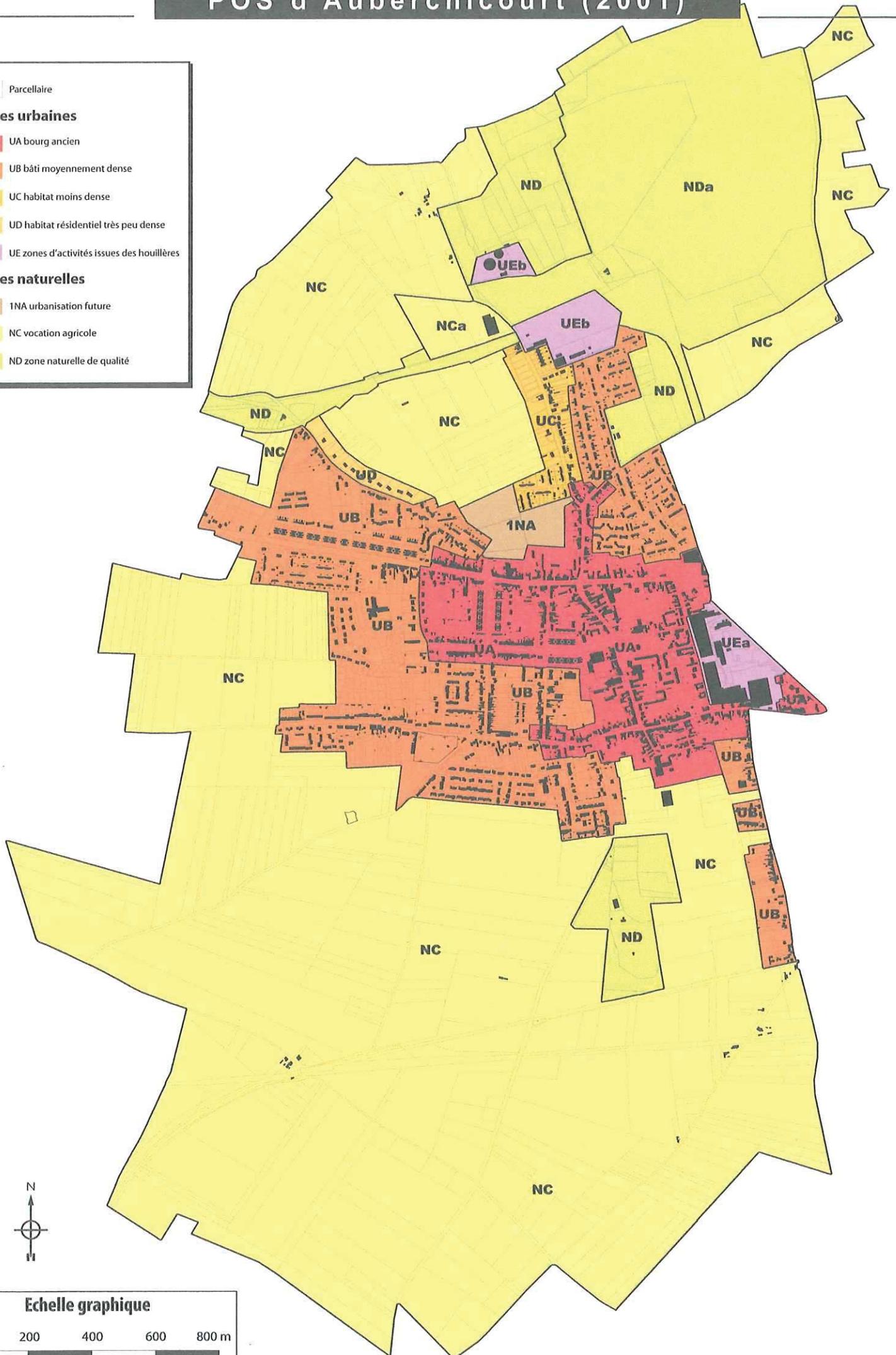
Parcelle

Zones urbaines

- UA bourg ancien
- UB bâti moyennement dense
- UC habitat moins dense
- UD habitat résidentiel très peu dense
- UE zones d'activités issues des houillères

Zones naturelles

- 1NA urbanisation future
- NC vocation agricole
- ND zone naturelle de qualité



Echelle graphique

